



## Concours PHOTOMENTON /DxO Labs / Pixum organisé par l'association PHOTOMENTON

### Article 1 – PHOTOMENTON

PHOTOMENTON est une association loi 1901 dont les objectifs sont de promouvoir la photographie sous toutes ses formes et de soutenir financièrement des ONG, notamment HAMAP Humanitaire ([www.hamap.org](http://www.hamap.org)).

Les membres de l'équipe organisatrice de PHOTOMENTON ainsi que les membres du jury et leurs familles s'interdisent de participer à ce concours.

### Article 2 – Le concours

Il est organisé un concours photo numérique ouvert jusqu'au **31 mai 2018** sur le thème « **À la Fenêtre** ». Ce thème laissera libre cours à votre imagination et à votre interprétation.

### Article 3 – Les photos

Chaque concurrent peut présenter **2 photos**, couleur ou noir et blanc, en **format JPG ou JPEG**. Les montages et collages ne sont pas autorisés. Afin de faciliter le téléchargement, chaque photo aura une **dimension maximale de 2000 pixels sur son plus grand côté de manière à ne pas excéder 3 à 4 Mo**.

Les photos participant au concours doivent être l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.

**Le nom de l'auteur ne doit pas être visible sur la photographie.**

### Article 4 – Envoi

La date limite de participation est le **31 Mai 2018 à 23h59**. Aucune photo ne sera envoyée par courrier car il s'agit d'un **concours numérique**. Les photos devront être téléchargées via le site [www.photomenton.com](http://www.photomenton.com).

**Chaque photo ne pourra être envoyée qu'après règlement de 5 € par envoi. Paiement par carte bancaire via le compte Paypal de l'association après avoir rempli le formulaire d'inscription en ligne.**

En cas de difficulté de téléchargement ou paiement en ligne les photographies peuvent être adressées par mail à [photomenton@gmail.com](mailto:photomenton@gmail.com) et les paiements adressés par chèque à PHOTOMENTON 11, impasse des Capucins 06500 MENTON.

### Article 5 – Jury et résultats

Les photos seront soumises à un jury souverain. Les photos primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques: Respect du thème - Originalité - Technique - Qualité de la prise de vue - Esthétique de la photographie etc... et les décisions seront sans appel.

Le Jury sera constitué de professionnels de la photographie et de la culture et éventuellement d'un membre de l'association. Les résultats seront rendus publics sur le site internet [www.photomenton.com](http://www.photomenton.com) et sur la page facebook de l'association à partir du **15 juin 2018**.

Les prix seront adressés aux lauréats par courriel.

Seules les photos primées feront l'objet d'un classement.

### Article 6 – Dotation

**1er prix :** 1 logiciel [DxO PhotoLab Elite](#), logiciel de conversion de format RAW et d'amélioration automatique ou personnalisée, globale ou locale, d'image, d'une valeur de 199€.

**1 tableau photo sur aluminium d'une valeur de 40€** à commander sur le site [Pixum – déco murale](#)

**2ème prix :** 1 logiciel [DxO Film Pack 5 Elite](#), bibliothèque de rendus argentiques et de looks créatifs, d'une valeur de 129€.

**1 tableau photo sur aluminium d'une valeur de 40€** à commander sur le site [Pixum – déco murale](#)

**3ème prix :** 1 logiciel [DxO ViewPoint 3](#), permettant de contrôler les perspectives et restaurer les volumes, d'une valeur de 79€.

**1 tableau photo sur aluminium d'une valeur de 40€** à commander sur le site [Pixum – déco murale](#)

Les auteurs des **15 meilleures photographies** suivantes seront dotés d'un **chèque-cadeau de 20 €** dans la boutique en ligne [Pixum](#).

Les lauréats seront personnellement prévenus dès la publication des résultats.

### Article 7 - Responsabilité

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'association se réserve le droit: d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'organisation ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'événements exceptionnels ou autres événements indépendants de sa volonté (problèmes techniques) empêchant le bon déroulement du concours privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur(s) gain(s).

### Article 8 – Droit sur les œuvres

Ce concours ne vise pas à acquérir les droits sur les œuvres : les participants restent propriétaires de toutes les photos réalisées. Néanmoins, vous autorisez l'association PHOTOMENTON à les utiliser à des fins non commerciales : expositions et affichage des résultats, site internet [www.photomenton.com](http://www.photomenton.com), affiches et articles de presse pour la promotion du concours et de l'association. Ce concours répond à la charte du Concours Equitable : [www.concoursequitable.com](http://www.concoursequitable.com)

### Article 9 – Application du règlement

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante : [photomenton@gmail.com](mailto:photomenton@gmail.com)